

Dossier de subvention 2025

Vous êtes une association située sur Vauréal, vous souhaitez être aidé par la ville pour le fonctionnement de votre activité ou pour un projet en particulier ? Le dossier de subvention 2025 est désormais disponible !



Les conditions pour prétendre à une subvention :

- Être une association loi 1901 déclarée en Préfecture avec parution au Journal Officiel ;
- Être en possession d'un numéro de SIRET ;
- Être une association vauréalienne ;
- Avoir un an minimum d'existence ;
- Proposer une activité ou une action spécifique présentant un intérêt municipal, public et local ;
- Avoir transmis un dossier de demande retourné complet et adressé dans les délais requis.

Le dossier et les pièces justificatives sont à remettre impérativement avant le vendredi 31 janvier 2025 à 17h.

Contact

VIE ASSOCIATIVE

Marie Luquet

Tél. : 06 99 68 75 15

mluquet@mairie-vaureal.fr

Document(s)

[Dossier de subvention 2025](#)

[Compte de résultat](#)

[Budget prévisionnel](#)

[Contrat engagement républicain des associations](#)

